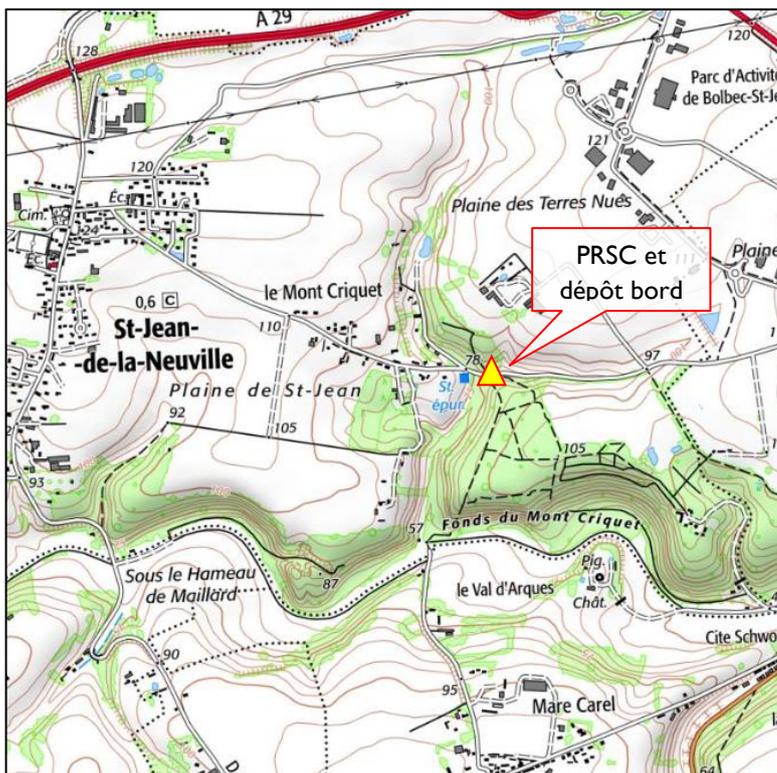


Vente Abattu-Débardé et en Bloc



Propriétaire GFR du Mont Criquet
Certification non
Département Seine-Maritime
Localisation Bolbec
Commune Saint-Jean-de-la-Neuvville
Lieu-dit Mont Criquet
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 0.43832144856285205°
 Latitude : 49.57039638900706°
Point de Rencontre Voir dépôt / plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale Chêne rouge d'Amérique
Volume présumé 122 m3
Nombre de grume 48
Volume moyen 2,5 m3

Marquage et numérotation grumes numérotées à la culée à la peinture rose
Lot estimé par Visite sasCEGEB
Expert Forestier se reporter au plan ci-contre
 Maxime Minotte (sas CEGEB)
 528 rue du Petit Hamel, 76 520 Mesnil Raoul
 Mob : 06 11 96 94 38
 Mel : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Accès Google : <https://maps.app.goo.gl/A52AB1r5ZPZQ9adBA>

Essence	Diamètre mesuré à mi-longueur par classe								Total présumé		
	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89	90-99	> 100	Nbre	Vol. m3	VU m3
Chêne rouge	3	10	13	11	4	2	2		45	112	2,5
Frêne		1						1	2	8,8	4,4
Chêne	1								1	1,3	1,3
Observations :									48	122	2,5

Clauses particulières

Préambule :

Stockage des grumes : en bord de voirie publique. L'acquéreur devra procéder à l'enlèvement des bois suivant les règles de sécurité en vigueur.

Inventaire : détail disponible sur demande à M Minotte, 06 11 96 94 38, m.minotte@cegeb.com

Délai d'enlèvement : 3 mois après la délivrance du permis d'enlever

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 100 % au comptant
 Après règlement total, par chèque et par billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'enlever sera délivré.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

